

Mémoires sur la Bastille

Michel Biard



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ahrf/8803>

DOI : [10.4000/ahrf.8803](https://doi.org/10.4000/ahrf.8803)

ISSN : 1952-403X

Éditeur :

Armand Colin, Société des études robespierristes

Édition imprimée

Date de publication : 1 mars 2007

Pagination : 199-201

ISSN : 0003-4436

Référence électronique

Michel Biard, « Mémoires sur la Bastille », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 347 | janvier-mars 2007, mis en ligne le 21 juillet 2008, consulté le 01 juillet 2021. URL : <http://journals.openedition.org/ahrf/8803> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ahrf.8803>

Ce document a été généré automatiquement le 1 juillet 2021.

Tous droits réservés

Mémoires sur la Bastille

Michel Biard

RÉFÉRENCE

Simon-Henri-Nicolas Linguet, *Mémoires sur la Bastille*, présentés et annotés par Olivier Boura, Paris, Arléa, 2006, 224 p., ISBN 2-86959-738-X, 22 €.

- 1 Le titre d'origine de cet ouvrage, publié pour la première fois à Londres en 1783 et réédité à plusieurs reprises (notamment en 1821 dans la célèbre « Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française »), était sans doute plus explicite : *Mémoires sur la Bastille et sur la détention de M. Linguet, écrits par lui-même*. L'auteur, avocat au Parlement de Paris, est surtout l'un des fondateurs du journalisme politique en France, avec son *Journal de politique et de littérature*, lancé en 1774 et qu'il rédige jusqu'en 1776, puis ses *Annales politiques, civiles et littéraires du XVIII^e siècle* publiées de 1777 à 1792 (avec quelques années d'interruption). L'homme polémique alors avec les philosophes, avec l'Académie, avec des ministres et nombre d'autres personnages puissants. Sans doute va-t-il trop loin contre certains de ces derniers et, en septembre 1780, il est embastillé. Il séjourne deux ans dans la forteresse, puis, une fois libéré, vit à l'étranger (Londres, Bruxelles, Vienne...) jusqu'à la Révolution française. S'il prend parti pour celle-ci, il n'en finit pas moins par être considéré comme suspect et est arrêté en septembre 1793, puis envoyé à la guillotine le 27 juin 1794 pour avoir « encensé les despotes de Vienne et de Londres ». C'est dire que, à quelques jours près, il aurait pu être mis à mort sur l'emplacement même de la Bastille détruite puisque la guillotine y avait été déplacée le 9 juin, avant de migrer à nouveau, le 13, vers la place du Trône renversé (actuelle place de la Nation).
- 2 Les *Mémoires* qu'il consacre en 1783 à la prison d'État sont un ouvrage essentiel pour qui souhaite comprendre comment le mythe de la Bastille a enflé dans les années 1770-1780 alors même que la prison était de moins en moins utilisée et que Louis XVI approuvait en 1784 un projet, resté sans suite, pour la raser. Le frontispice de l'édition de 1783 est orné d'une gravure représentant la foudre s'abattant sur un château en ruines... tout un

symbole pour Linguet qui achevait son livre par un appel direct à Louis XVI, en ayant soin de séparer ce « bon » roi innocent de ses « mauvais » ministres : « Vous êtes donc bien loin de soupçonner que, dans votre royaume, dans votre capitale, sous vos yeux, il existe une place dévouée spécialement à perpétuer sur l'innocence une question [torture] mille fois plus cruelle que toutes les questions préparatoires proscrites par vous [...] votre cœur pur et sensible s'émeut [...] Parlez ! À votre voix on verra s'écrouler les murailles de cette moderne Jéricho, plus digne mille fois que l'ancienne des foudres du Ciel et de l'anathème des hommes ». Rhétorique classique que celle-ci, qui suppose que les puissants de ce monde puissent ignorer ce que font leurs subordonnés et que le simple fait de les en prévenir suffira à ébranler tout un édifice politique, administratif, économique et social ! Mais tout l'intérêt du texte de Linguet est ailleurs. On ne s'attardera guère sur les deux premières parties, qui évoquent avant tout son cas personnel et se veulent donc plaider *pro domo* (il est, à l'en croire, embastillé sans « aucun motif fondé »). Le cœur de l'ouvrage réside dans la troisième et dernière partie, ce qu'atteste d'ailleurs sa longueur même qui dépasse les deux premières réunies. « Entrons maintenant dans l'intérieur de ces remparts [...] », écrit-il pour conduire ses lecteurs dans une visite de ce qui semble annoncé comme un château de l'horreur. Pourtant, loin de s'inscrire dans toute une veine littéraire qui se complaît alors à évoquer les tortures, c'est avant tout sur la violence psychologique infligée aux captifs qu'insiste Linguet, et en cela certains passages de son récit sont parfois d'une étonnante et sinistre modernité. L'isolement, le secret, la fouille, tout est fait pour tourmenter « l'âme » et la plume de Linguet montre que ces tourments peuvent être pires que ceux infligés au corps. Il se dit « [...] traité comme mort depuis quinze mois, privé de toutes les facultés des vivants sans exception, hors celle de souffrir [...] ». Somme toute, peu importe que les historiens (J. Godechot, Cl. Quézel, M. Cottret, d'autres encore) aient depuis remis en question la sévérité des conditions de détention à la Bastille ; ce qui est fondamental dans le récit de Linguet, c'est, d'une part, sa capacité à frapper les imaginations, d'autre part, le caractère *de facto* universel de sa dénonciation. En effet, à lire ses *Mémoires*, on ne peut parfois s'empêcher de penser à d'autres époques et à d'autres emmurés vivants, par exemple à ceux du bagne de Tazmamart au temps pas si lointain où la République française traitait fort aimablement « notre ami le roi » du Maroc. À lire ses *Mémoires*, on saisira aussi et surtout comment le 14 juillet 1789 a pu devenir ce que les historiens allemands H.-J. Lüsebrink et R. Reichardt ont défini comme un « événement total », événement clef par ses conséquences dans l'été 1789, événement symbole par sa place dans l'imaginaire collectif des Français depuis plus de deux siècles, mais aussi occasion d'un discours de la Révolution sur elle-même.

- 3 Quelques mots tout de même sur la préface et les notes qui accompagnent ces *Mémoires*. Si le lecteur y trouvera des informations utiles sur Linguet aussi bien que sur la Bastille, force est de déplorer que, une fois de plus hélas, un éditeur français offre une réédition de mémoires de la Révolution française dénuée de tout appareil critique digne de ce nom. Le phénomène devient si fréquent qu'il convient de se demander s'il ne s'agit pas là de ce que l'on pourrait appeler une « tendance lourde » en ce début du XXI^e siècle où la pensée n'est pas toujours privilégiée dans ce qui est destiné au « grand public », loin s'en faut. Il faut vendre, et au diable la qualité ! Dans le cas présent, outre le fait que les notes auraient pu être infiniment plus riches, le préfacier commet un nombre d'erreurs affligeant. Qu'il se permette d'ouvrir son texte en déclarant, sans plus d'analyse, que la Révolution française a été « antichrétienne » (« Antichrétienne, la

Révolution avait l'eucharistie sanglante : on ne plaisante pas impunément avec la nourriture du peuple », puis qu'il suggère que les « déçus de l'Ancien Régime » sont passés « avec armes et bagages à la Révolution », cela peut prêter à sourire, tant l'absurdité historique est flagrante. Mais, on relèvera aussi, parmi d'autres erreurs, que les massacres dans les prisons parisiennes ont eu lieu en septembre 1793 (soit avec la bagatelle... d'un an de retard) et que, quelque trois décennies plus tôt, le chevalier de La Barre, qualifié ici au passage d'« écervelé » (on appréciera...), a été « brûlé vif »... si tant est que cela soit possible, le bourreau qui l'a décapité et plus encore Voltaire, qui a mené un long combat pour réhabiliter la mémoire du chevalier, doivent se retourner dans leur tombe. Rappelons ici que, pour un « crime » – imaginaire – de blasphème, le chevalier de La Barre, soumis à la torture, fut condamné à la peine de décapitation (peine de mort réservée aux nobles) à Abbeville, en 1766. Avant son exécution, le bourreau lui coupa la langue, châtiment corporel réservé aux blasphémateurs. Son corps sans vie fut jeté sur un bûcher où le bourreau brûla également le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire, que le jeune homme possédait parmi les œuvres jugées « dangereuses » de sa bibliothèque. Son travail accompli, le bourreau réclama la somme de 670 livres pour paiement de cette exécution, dont 320 pour son déplacement et son séjour, 35 pour la séance de torture, 20 pour lui trancher la langue, 100 pour le décapiter, 90 pour construire le bûcher et y brûler le corps et la tête... et 20 « pour avoir lacéré et brûlé un livre sur ce bûcher » ! En réaction à ces atrocités judiciaires, Voltaire publia une *Relation de la mort du chevalier de La Barre adressée au marquis de Beccaria* (le Milanais venait de faire paraître, en 1764, *Dei Delitti et delle Pene*, ouvrage traduit en français deux ans plus tard, qui dénonçait l'usage de la torture et de la peine capitale). La justice royale, on le voit, savait être terrible, y compris en faisant « disparaître » certains captifs dans des prisons d'État, mais point n'est donc besoin d'ajouter à l'horreur en faisant brûler vif le malheureux de La Barre...

- 4 Le journal *Révolutions de Paris*, dans son premier numéro, sorti des presses le 19 juillet 1789, achevait son propre récit de la prise de la Bastille par cette phrase : « Ce soir, il y a illumination ». Il convient en ces premiers mois de 2007 de ne pas attendre le prochain feu d'artifice du 14 juillet pour lire ou relire les *Mémoires* de Linguet, désormais accessibles à un large public ; mais, on l'aura compris, la lecture de la préface est, sinon à éviter, au moins à compléter par quelques livres nettement plus sérieux sur la période révolutionnaire.